

Les dispositifs de la licence

Des dispositifs d'aide à la réussite pour l'ensemble des étudiants, pour une partie d'entre eux et/ou pour ceux d'une formation en particulier, ont été élaborés par vos équipes enseignantes. Vous pouvez demander à en bénéficier ou pourront vous être prescrits par votre référent pédagogique au moment de l'élaboration de votre contrat pédagogique de réussite ConPeRe. Ce contrat, après avoir effectué votre inscription pédagogique, est accessible depuis votre ENT à la rubrique Inscriptions. Dans la partie du contrat dédiée à votre projet de formation, vous pouvez indiquer explicitement les dispositifs que vous souhaiteriez suivre.

Votre référent pédagogique, lors d'un entretien, pourra valider ces dispositifs.

Le contrat est signé par votre référent pédagogique et par vous-même. Il pourra être modifié, notamment au début du second semestre.

Pour vous aider à compléter votre contrat, consultez les tutoriels :



- 📍 [présentation de ConPeRe](#)
- 📍 [comment compléter son contrat](#)
- 📍 [visualiser son contrat](#)
- 📍 [signer son contrat](#)

De plus, pour vous aider à construire, consolider votre projet d'études et/ou professionnel, des ateliers sont proposés, tout au long de l'année, par le SCUIO-IP. Ils abordent la question de l'orientation, des stages et de l'insertion professionnelle. Consultez le **programme** de ces ateliers et conférences.

Ouverts à tous

Remédiation en langue non spé

- *Séances de tutorat pour les étudiants, en langue optionnelle, d'arabe et de russe de première année qui éprouveraient des difficultés*
- 10h semestre 1 et 10h semestre 2
- Sur la base du volontariat

Entretien individuel

- *Entretien individuel avec le professeur référent*
- 1h dans l'année
- Obligatoire pour tous

Dispositifs spécifiques à la formation

Tutorat de l'ECUE « Renforcement disciplinaire »

- *Les tuteurs interviennent dans l'atelier de renforcement avec l'enseignant : l'enseignant donne des exercices adaptés à plusieurs types de difficulté et le cours peut se diviser en plusieurs groupes au sein de la classe et de la séance, menés soit par l'enseignant, soit par un des tuteurs*
- 18h au semestre 1 / 18h au semestre 2
- Sur la base du volontariat pour tous les publics

Rendez-vous Individuel d'Accompagnement Méthodologique (RIAM)

- *RIAM (Rendez-vous individuel d'accompagnement méthodologique), consistant en un oral d'explication de texte suivi d'un entretien pédagogique lors duquel on conseille l'étudiant.e sur les dispositifs de remédiation et l'ECUE de « Renforcement disciplinaire »*
- 1h au semestre 1
- Obligatoire pour tous les publics

Tutorat d'accompagnement

- *Tutorat étudiant - Entretien avec les tuteurs/tutrices pour obtenir des conseils en méthodologie et en organisation de son travail*
- 18h au semestre 1 / 18h au semestre 2
- Sur la base du volontariat pour tous les publics

